



Livret d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap

Mise à jour : Février 2026

Sommaire

1. Objet du livret	3
2. Engagement d'Unlearn en matière d'accessibilité	3
3. Référent handicap	4
4. Démarche d'accueil et d'accompagnement	4
4.1 Signalement de la situation	4
4.2 Analyse des besoins	4
4.3 Mise en œuvre des adaptations	4
5. Situations de handicap non reconnues administrativement	5
6. Accessibilité des formations et des locaux	5
6.1 Locaux et environnement	5
6.2 Formations à distance et e-learning	5
7. Certifications, examens et évaluations	6
8. Délais et anticipation	6
9. Réseau de partenaires handicap	6
10. Typologies de handicap (à titre informatif)	7
11. Mise à jour et diffusion	7

1. Objet du livret

Ce livret a pour objectif d'informer les candidats, apprenants, apprentis et parties prenantes des modalités d'accueil, d'accompagnement et d'adaptation mises en œuvre par Unlearn afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Il s'inscrit dans le cadre :

- Du Référentiel National Qualité (Qualiopi)
- Des obligations applicables aux organismes de formation et CFA
- D'une logique d'accessibilité raisonnée, fondée sur l'analyse des besoins et les possibilités d'adaptation

2. Engagement d'Unlearn en matière d'accessibilité

Unlearn considère que la formation constitue un levier majeur d'accès, de maintien et d'évolution dans l'emploi.

À ce titre, Unlearn s'engage à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap **sans discrimination**
- Analyser chaque situation de manière **individualisée**
- Mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des **adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles**
- Orienter les bénéficiaires vers les **acteurs compétents du réseau handicap** lorsque la situation dépasse son champ d'intervention

L'accessibilité ne signifie pas l'absence de contraintes, mais la recherche de solutions adaptées au regard des objectifs de la formation et des capacités du bénéficiaire.

3. Référent handicap

Unlearn a désigné un **référent handicap**, identifié et joignable par les bénéficiaires et les équipes au numéro de téléphone 05.82.95.59.34 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Référent handicap : Virginie BERLIER – virginie.berlier@unlearn-school.fr

Missions du référent handicap

- Accueillir et informer les bénéficiaires
- Recueillir les besoins liés à la situation de handicap
- Coordonner les adaptations possibles avec les équipes pédagogiques
- Mobiliser les partenaires externes compétents
- Assurer le suivi et la traçabilité des adaptations mises en œuvre

4. Démarche d'accueil et d'accompagnement

4.1 Signalement de la situation

Il est recommandé de signaler toute situation de handicap **le plus tôt possible**, dès la phase de positionnement ou d'inscription.

Le signalement peut être effectué :

- Via les questionnaires de positionnement / inscription
- Lors des échanges avec l'équipe pédagogique ou administrative
- Directement auprès du référent handicap

4.2 Analyse des besoins

Chaque situation fait l'objet :

- D'un échange individuel avec le bénéficiaire
- D'une analyse des impacts éventuels sur le déroulement de la formation
- D'une identification des adaptations envisageables

4.3 Mise en œuvre des adaptations

Selon les situations, les adaptations peuvent concerner :

- Les modalités pédagogiques (rythme, supports, modalités d'évaluation)
- L'organisation de la formation (planning, modalités à distance)
- L'environnement matériel ou technique

Lorsque les adaptations relèvent de dispositifs externes, Unlearn oriente le bénéficiaire vers les structures compétentes.

5. Situations de handicap non reconnues administrativement

Unlearn accueille également les personnes dont la situation de handicap n'est pas **reconnue administrativement**.

Dans ce cas :

- Un échange est organisé pour identifier les besoins
- Des solutions internes simples peuvent être mises en œuvre
- Le bénéficiaire peut être orienté vers les organismes compétents pour engager, s'il le souhaite, des démarches de reconnaissance

6. Accessibilité des formations et des locaux

6.1 Locaux et environnement

Lorsque les formations se déroulent sur site, Unlearn veille à l'accessibilité des espaces suivants :

- Salles de formation
- Sanitaires
- Espace de pause et de restauration
- Places de stationnement adaptées

6.2 Formations à distance et e-learning

Pour les formations à distance ou hybrides, Unlearn met en œuvre :

- Une assistance pédagogique et technique
- Des supports adaptés lorsque cela est possible
- Des modalités de suivi individualisée
- La mobilisation de dispositifs d'aides matérielles

7. Certifications, examens et évaluations

Pour les formations certifiantes, Unlearn informe les bénéficiaires des conditions de présentation aux épreuves.

Lorsque des aménagements sont nécessaires (temps majoré, adaptation des modalités d'évaluation), le bénéficiaire est invité à :

- Transmettre les justificatifs requis dans les délais
- Anticiper les démarches afin de permettre la coordination avec les autorités certificatrices.

8. Délais et anticipation

Certaines adaptations peuvent nécessiter des délais incompressibles (financement, matériel spécifique, aides humaines).

Il est donc fortement recommandé de :

- Signaler la situation le plus tôt possible
- Engager les démarches en amont du démarrage de la formation

9. Réseau de partenaires handicap

Unlearn s'appuie sur un réseau d'acteurs spécialisés, notamment :

- AGEFIPH
- Cap Emploi
- MDPH
- Ressource Handicap Formation (RHF)



Ce réseau peut être mobilisé pour :

- L'analyse des situations
- La mise en place d'aides spécifiques
- L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires



10. Typologies de handicap (à titre informatif)

Les situations de handicap peuvent être diverses :

- Handicap moteur
- Handicap sensoriel (visuel, auditif)
- Handicap cognitif ou mental
- Handicap psychique
- Maladies invalidantes

Cette présentation n'est pas exhaustive et ne préjuge en aucun cas des capacités des personnes concernées.

11. Mise à jour et diffusion

Le présent livret est :

- Mis à disposition des bénéficiaires
- Diffusé sur le site internet d'Unlearn
- Actualisé régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et des pratiques